

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2023

Date de convocation et d'affichage : 23 juin 2023

DL-20230629-008

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET		X	Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN
Anne-Christine DUBOST	Jean-Pierre GAITET
Hervé GINET	Jean-Michel LADOUCE
Annie GRIMAUD	
Sonia FAVIÈRE	Marion MELIS
Pascal GIMENEZ	Annie GRIMAUD (absente)
Vanessa GERONUTTI	Georges THOMAS
Margaux CHAROUSSET	Tanguy NAZARET
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie CHATELARD	65,5 %	29	18	27



EDUCATION ET PETITE ENFANCE

Règlement intérieur des services périscolaires – Modification Révision des tarifs relatifs aux temps périscolaires

Tanguy NAZARET, adjoint en charge de la Petite Enfance et des Affaires Scolaires, rappelle à l'Assemblée la délibération DL-20220630-006 en date du 30 juin 2022 approuvant la mise en place d'un règlement intérieur unique des services périscolaires ainsi que la revalorisation des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2022-2023.

En vue de l'année scolaire 2023-2024, il propose à l'Assemblée de :

- Procéder à des ajustements et compléments du règlement intérieur,
- Réviser la participation financière des élèves résidants en dehors de la commune à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023. Il propose de fixer ces participations de la manière suivante :

	Accueil du matin	Temps méridien 2h	Temps 1 (16h30-17h30)	Temps 2 (17h30-18h30)
Prix unitaire	1,30 €	4,00 €	1,85 €	1,85 €
Tarif majoré	2,60 €	5,85 €	3,70 €	3,70 €
Tarif extérieur	2,35 €	5,85 €	3,00 €	3,00 €
Tarif d'urgence	1,00 €	2,00 €	1,00 €	1,00 €
Tarif PAI	-	2,00 €	-	-
Tarif pique-nique fourni par la famille	-	2,00 €	-	-
Tarif adulte	-	5,45 €	-	-

Il rappelle que les tarifs majoré, extérieur, d'urgence et protocole d'accueil individualisé (PAI) sont précisément définis dans le règlement intérieur relatif aux temps d'accueil périscolaire.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de règlement intérieur des services périscolaires tel qu'annexé à la présente délibération,

APPROUVE les tarifs des services périscolaires applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 comme présenté ci-dessus.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 29 juin 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.



Le Maire,

Jean-Pierre GAITET